

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance RÉGULIÈRE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 13 avril 2015 à 19h30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Denise Descôteaux, Mélanie Provencher, Julie Gagnon et messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-04-068

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 mars 2015 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
05. Période de questions ;
06. Annulation de la résolution 2015-03-050 pour la protection Applecare ;
07. Droits d'utilisation PG Mégagest ;
08. Adoption du rapport d'activité annuel 2014- Schéma de couverture de risques incendie ;
09. Avis de motion- Règlement d'emprunt- Travaux d'aqueduc, d'égout pluvial, d'égout sanitaire et de voirie- rue Alice, Martel, Charland et Letendre ;
10. Mandat : Règlements d'emprunts relativement aux travaux d'infrastructures sur les rues Charland, Alice, Martel et Letendre ;
11. Amélioration du réseau routier- Travaux d'asphaltage 2015- Demande de soumissions ;
12. Rapiéçage des rues- Demande de soumissions ;
13. Arrosage extérieur – Prise en considération des soumissions reçues ;
14. Nettoyage des puisards- Autorisation des travaux ;
15. Ministère des Transports – Demande de nettoyage des puisards ;
16. Cours d'eau du Milieu- Transmission à la MRC de Nicolet-Yamaska- Demande de Monsieur André Janelle ;
17. Vente du terrain appartenant à notre municipalité- Rang de l'Île ;
18. Gestion sécuritaire de l'amiante – Bâtiment de l'Église ;
19. Comité des Loisirs- Fête Nationale des Québécois ;
20. Annulation de la résolution 2015-03-035- Terrain de jeux-Octroi du contrat et autorisation de paiement ;
21. Terrain de jeux- Octroi du contrat et autorisation de paiement ;
22. Gestion des bouées sur la Rivière Saint-François- soumission pour l'installation et l'enlèvement des bouées 2015-2016 et 2017 ;
23. Grand défi Pierre Lavoie ;
24. Autorisation de passage pour le marathon ;
25. Varia ;
26. Documents déposés ;
27. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
28. Période de questions ;
29. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MARS 2015

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance régulière* du 9 mars 2015, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2015-04-069

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance régulière* du 9 mars 2015 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 10 avril 2015 ;

2015-04-070
 EN CONSÉQUENCE,
 Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
 Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire / réceptionniste à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, *Isabelle Tougas*, secrétaire / réceptionniste pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2015.

Isabelle Tougas
 Secrétaire / réceptionniste

Déboursés directs

1	4794	Financière Banque Nationale - Intérêts sur emprunt - Régl.010-2003 - Emissaire marin	1 489.33 \$
2	4795	François Lefebvre - Relevés techniques - Rues Alice, Martel, Charland, Letendre	1 000.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			2 489.33 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Lyne Boisvert -	
2		Guylaine Courchesne -	
3		Isabelle Tougas - Déplacement de mars	5.25 \$
4		Lyne Bertrand -	
5		Guy Descheneaux - Cellulaire de mars	60.00 \$
6		Sylvain Bardier -	
7		Richard Fontaine -	
8		Éric Traversy -	
9		François Roy -	
Sous-total des factures déjà payées			65.25 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Mars	41.58 \$
2		Cogeco cable - Internet Notre-Dame, mars	63.18 \$
3		Hydro-Québec - Mars	15 362.38 \$
4		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. mars	5 659.13 \$
5		MRC Nicolet-Yamaska - Maj. Plan d'intervention - Émissaire pluvial - Renouv. Conduite Alice, Martel...	1 794.01 \$
6		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. mars	2 462.74 \$
7		Société d'assurance automobile du Québec - Immatriculation 2 camions et tracteur	1 229.18 \$
8		Sogetel - Internet bibliothèque mars	18.34 \$
9		RREMQ - Fond de retraite remise de février	2 487.28 \$
10		Télus Mobilité - Février	115.89 \$
11		Visa Desjardins - frais annuel	843.89 \$
Sous-total des factures déjà payées			30 077.60 \$

Fournisseurs

1	4796	Pineault Marie-Andrée - Subvention ballet 2014 - Émilie-Anne Allard	36.00 \$
2	4797	Pineault Marie-Andrée - Subvention ballet 2014 - Jeanne Allard	36.00 \$
3	4798	Pineault Marie-Andrée - Subvention ballet 2014 - Marie-Ange Allard	57.00 \$
4	4799	Dostie Marie-Eve - Subvention ballet 2014 - Alicia Boisvert	45.00 \$
5	4800	Bourque Stéphane - Subvention Hockey - Alexis Bourque	50.00 \$
6	4801	Lanoie Josée - Subvention piano - Léonie Bourque	144.00 \$
7	4802	Lanoie Josée - Subvention Multisport - Olivier Bourque	131.40 \$

8	4803	Bourque Stéphane - Subvention guitare - Samuel Bourque	92.00 \$
9	4804	Buropro - lecture de compteur du photocopieur - Achat crayons	136.54 \$
10	4805	CSST - Cotisation 2015 - Élus et ajustement administratif	225.32 \$
11	4806	Descôteaux André - Déplacements de mars (MRC - CSSS Nicolet - CLD - AGA CLD)	195.00 \$
12	4807	Bourque Michèle - Subvention ballet 2014 - Camille Deschênes	85.75 \$
13	4808	Bourque Michèle - Subvention planche à neige - Félix Deschênes	161.68 \$
14	4809	Bourque Michèle - Subvention ballet 2014 - Noémie Deschênes	25.75 \$
15	4810	Dépanneur Pierreville - Essence mars	172.27 \$
16	4811	Dépanneur Beau-soir - Essence & diesel mars	152.95 \$
17	4812	Emco Corporation - Pièces pour fuite d'eau Haut-De-La-Rivière	385.65 \$
18	4813	Essa-Tech inc. - Recherche de fuite d'eau - Haut-De-La-Rivière	663.99 \$
19	4814	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation janvier	28.00 \$
20	4815	Gamelin François - 5e vers. contrat déneigement chemins et stationnements 2014-2015 Pville	10 117.80 \$
21	4816	Gamelin Gaston - 5e vers. Contrat déneigement chemins 2014-2015 N-D & S-T	17 914.02 \$
22	4817	Gauthier Alain - Subvention ballet 2014 - Daphné Gauthier	38.50 \$
23	4818	Gauthier Serge - Subvention ballet 2014 - Erika Gautier	95.00 \$
24	4819	Gauthier Alain - Subvention ballet 2014 - Koraly Gauthier	38.50 \$
25	4820	Gauthier Alain - Subvention ballet 2014 - Mégane Gauthier	52.00 \$
26	4821	Graffik Art - 1080 copies pour le compte-rendu de la journée Forum	360.10 \$
27	4822	L'Annonceur - Invitation du compte-rendu Forum citoyen	436.90 \$
28	4823	Laboratoire d'analyses S.M. inc - Analyses d'eau des étangs	136.70 \$
29	4824	Véronique Laramée - Subvention natation - Charles-Olivier Langevin	28.78 \$
30	4825	Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - Lumière de rue 87-89, rue Maurault	131.65 \$
31	4826	Les Entreprises Pierreville Ltée. - Fuite d'eau rue Letendre	4 498.40 \$
32	4827	Les Entreprises Normand Verville Enr.	264.96 \$
33	4828	Les pétroles Hubert Gouin & Fils - Huile à chauffage église	4 138.80 \$
34	4829	Mégaburo - Fournitures de bureau	109.77 \$
35	4830	Néopost Canada - Achat de timbres	2 000.00 \$
36	4831	Normand Bardier - Déneigement stationnement ND - Dernier versement	2 874.38 \$
37	4832	Patrick Morin - Fournitures diverses mars	132.70 \$
38	4833	Reliance Protectron - Alarme Église	249.73 \$
39	4834	Régie I.A.E.P. du Bas St-François - Lecture du 31-12-2014 au 28-01-2015	9 967.06 \$
40	4835	RIGIDBNY - 4e quote-part - Quote-part par capita	6 017.25 \$
41	4836	RGMR du Bas St-François - 4e quote-part	9 332.31 \$
42	4837	Réseau Biblio - Fiches cardex bleues pour revues, Étiquettes de cotes laser	8.63 \$
43	4838	RTL excavation inc. - Fuite d'eau rue Letendre	3 909.14 \$
44	4839	Rouillard & Frères inc. Métro - 8 caisses d'eau	60.07 \$
45	4840	Soudure Yvon Girard - Dégel de 4 entrées d'eau	1 680.00 \$
46	4841	Spec-Tech - Fournitures de son pour le Forum citoyen	448.40 \$
47	4842	Wajax - Courroies pour chauffage du Centre Communautaire	56.43 \$
48	4843	Infotech - Implantation rôle en ligne - Frais de déplacement pour formation	841.68 \$
49	4844	Bourgouin Michael - Subvention ballet 2014 - Abygaëlle Bourgouin	45.00 \$
50	4845	Duval Marc-André - Subvention Hockey - Thomas Duval	35.00 \$
51	4846	Duval Marc-André - Subvention Hockey - William Duval	128.25 \$
52	4847	Linde Drummondville - Acétylène et oxygène 12 mois	180.28 \$
Sous-total des factures à payer			79 152.49 \$

Total des factures du mois	111 784.67 \$
-----------------------------------	----------------------

05. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 :35 et se termine à 19 :58.

06. ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2015-03-050 POUR LA PROTECTION APPECARE

CONSIDÉRANT que le délai autorisé pour l'achat de la garantie prolongée est de 60 jours suivant la date de l'acquisition des tablettes Apple ;

CONSIDÉRANT que la période de 60 jours est échu ;

2015-04-071
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'annuler la résolution 2015-03-050 puisque le délai autorisé est échu.

07. DROITS D'UTILISATION PG MÉGAGEST

CONSIDÉRANT que La Municipalité de Pierreville a procédé à un changement de système informatique et ce suite à la résolution 2015-02-031 ;

CONSIDÉRANT que par principe de prudence, la Municipalité désire maintenir ses droits sur le système PG Mégagest ainsi que ses droits d'utilisation pour la plate-forme Sybase pour une période de un an ;

2015-04-072
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de PG Solutions afin de maintenir les droits sur le système PG Mégagest ainsi que les droits d'utilisation pour la plate-forme Sybase pour une période de un an et ce pour la somme de 949 \$ taxes en sus.

08. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2014 – Schéma de couverture de risques incendie

CONSIDÉRANT que le préventionniste de la MRC Nicolet Yamaska demande à la Municipalité de Pierreville de remplir le formulaire pour le rapport d'activité annuel de 2014 pour le schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT que le préventionniste de la MRC Nicolet Yamaska demande que le rapport d'activité soit adopté par une résolution du conseil ;

2015-04-073
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter et de déposer le rapport d'activité 2014 sur le schéma de couvertures de risques à la MRC Nicolet-Yamaska.

09. AVIS DE MOTION- Règlement d'emprunt- Travaux d'aqueduc, égout pluvial, égout sanitaire et de voirie- Rue Alice, Martel, Charland et Letendre

2015-04-074
AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Marcel Lavoie* à l'effet que le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial, d'égout sanitaire et de voirie des rues Alice, Martel Charland et Letendre et décrétant un emprunt pour en payer une partie des coûts.

10. MANDAT : RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS RELATIVEMENT AUX TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES CHARLAND, ALICE, MARTEL ET LETENDRE

CONSIDÉRANT le ou les règlements à concevoir relativement aux travaux d'infrastructures sur les rues Charland, Alice, Martel et Letendre ;

CONSIDÉRANT la complexité et le questionnement concernant les procédures effectués afin de réaliser ses travaux ;

CONSIDÉRANT que nous voulons nous assurer de la conformité et de l'acceptation des travaux dans les meilleurs délais et ce par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT)

2015-04-075
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'engager la firme Therrien Couture soit Me Johanne Brassard pour un montant variant entre 2 000 \$ et 2 500 \$ pour la préparation de ce dossier.

11. AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – Travaux d'asphaltage 2015 – Demande de soumissions

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville désire procéder à des travaux de pose de béton bitumineux sur différentes rues lui appartenant ;

2015-04-076
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander des soumissions par le système électronique *SE@O* pour des travaux de pose de béton bitumineux dans les secteurs suivants :

*Une partie de la route de la ligne
Une partie du rang Saint-Louis
Une partie du rang Petit-Bois*

QUE les soumissions scellées portant la mention « *Travaux d'asphaltage 2015* » devront être parvenues avant le *mercredi 6 mai 2015 à 11h00* au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville, pour y être ouvertes publiquement ;

QUE les soumissions devront être présentées sur le formulaire prévu à cet effet par la Municipalité. La validité du cautionnement est de soixante (60) jours ;

QUE les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement ou d'un chèque visé au montant égal à 10% de la soumission en plus d'une copie de la police d'assurance responsabilité d'une valeur minimale de 1 000 000\$;

QUE le délai pour l'exécution des travaux est de trente (30) jours suivant la date de prise en considération ;

QUE la prise en considération aura lieu lors de la séance régulière du lundi 11 mai 2015 à 19h30 à l'Hôtel de ville, situé au 26, rue Ally à Pierreville ;

QUE la Municipalité de Pierreville s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

12. RAPIÉÇAGE DES RUES – Demande de soumissions

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville désire procéder à des travaux de rapiéçage sur différentes rues lui appartenant ;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut donner le contrat de gré à gré étant donné que le contrat est inférieur à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la soumission déposée le 13 avril 2015 par Pavage 132, à savoir ;

	<i>Rapiéçage Manuel Tonne métrique</i>	<i>Rapiéçage mécanisé tonne métrique</i>
<i>Pavage 132</i>	<i>200.00\$</i>	<i>125.00\$</i>

2015-04-077 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de retenir les services de l'entreprise *PAVAGE 132* en ce qui concerne les travaux de rapiéçage à effectuer sur les routes appartenant à notre municipalité, et ce à la même tarification que l'an passé tout en respectant la soumission déposée ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ces travaux devront être terminés avant le 19 juin 2015 ;

QUE l'inspecteur municipal, Monsieur Guy Descheneaux, marquera au préalable les endroits à rapiéçer et qu'il assurera la supervision de ces travaux.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rapiéçage des routes » 02 320 04 521

13. ARROSAGE EXTÉRIEUR – Prise en considération des soumissions reçues

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de retenir les services d'un entrepreneur pour l'arrosage extérieur contre les araignées, des bâtisses appartenant à la municipalité, telles que spécifiées au document de soumission fourni aux entrepreneurs invités ;

CONSIDÉRANT que des demandes de soumissions avaient été envoyés à trois entrepreneurs pour l'arrosage extérieur contre les araignées des bâtisses appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'aucun soumissionnaire n'a déposé de soumissions au bureau municipal ;

2015-04-078 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'analyser à nouveau le dossier des arrosages extérieurs des bâtiments municipaux contre les araignées.

14. NETTOYAGE DES PUISARDS – Autorisation des travaux

CONSIDÉRANT qu'il est important de nettoyer les puisards de la municipalité afin d'enlever les sédiments et le sable contenus dans notre réseau ;

2015-04-079 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de contacter l'entreprise *VACUUM DL* afin qu'elle procède au nettoyage des puisards sur le territoire de notre municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Ent. rép. –Égouts ND » 02 415 00 521, « Ent. rép. –Égouts Pville » 02 41510 521

15. MINISTÈRE DES TRANSPORTS – Demande de nettoyage des puisards

CONSIDÉRANT que le ministère des transports nettoie les puisards de ses routes, sur le territoire de notre municipalité qu'aux trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT que nous avons nettoyé notre étang no. 1, il y a moins de deux (2) ans et que celui-ci contenait énormément de sable ;

2015-04-080

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*

Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'envoyer une lettre au ministère des Transports pour demander d'effectuer le nettoyage des puisards à chaque année au lieu d'aux trois ans, sur les routes 226 et 132, sur le territoire de notre municipalité.

16. COURS D'EAU DU MILIEU – Transmission à la MRC de Nicolet-Yamaska – Demande de Monsieur André Janelle

CONSIDÉRANT la demande écrite, reçue le 10 mars dernier, de Monsieur André Janelle, pour l'intervention des travaux d'entretien du cours d'eau appelé « Janelle Bourgouin » ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville se doit de transmettre cette demande à la MRC de Nicolet-Yamaska puisque ce cours d'eau est sous leur compétence ;

2015-04-081

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la transmission de la demande formelle d'intervention pour des travaux d'entretien du cours d'eau « Janelle Bourgouin », déposée par Monsieur André Janelle, à la MRC de Nicolet-Yamaska.

17. VENTE DU TERRAIN APPARTENANT À NOTRE MUNICIPALITÉ- Rang de l'Île

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville est propriétaire des lots 1028-2 et 1029-1 dans le rang de l'Île du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT que le voisin immédiat, monsieur Laurent Gingras, nous a manifesté son désir d'acheter ce terrain ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a signé une entente avec monsieur Laurent Gingras le 16 mars 2015 concernant l'acquisition du terrain vacant dans le rang de l'Île ;

2015-04-082

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*

Appuyée par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville vende à M. Laurent Gingras un terrain vacant dans le rg de l'Île portant les numéros de cadastre CThomas L 1028-2- CThomas L 1029-1 circonscription foncière de Nicolet le tout formant une superficie totale de $\pm 46,46$ m de frontage et de $\pm 46,57$ m de profondeur pour un montant de 600 \$ soit selon l'évaluation municipale en vigueur.

18. GESTION SÉCURITAIRE DE L'AMIANTE-Bâtiment de l'Église

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante qui sont en vigueur depuis le 6 juin 2013 ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de trouver des matériaux et des produits qui contiennent de l'amiante dans les composants de construction, les installations et les équipements de tous les types de bâtiments qu'ils soient industriels, commerciaux, publics ou résidentiels ;

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, le propriétaire d'un bâtiment est responsable de l'application des nouvelles dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante ;

CONSIDÉRANT que l'inspection des bâtiments est le moyen privilégié par la réglementation afin d'identifier et de localiser les flocages et les calorifuges contenant de l'amiante ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a l'obligation d'apporter des correctifs qui s'applique aussi à un revêtement intérieur susceptible de contenir de l'amiante qui peut émettre des poussières en raison de son état ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité à deux ans après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires concernant la gestion sécuritaire de l'amiante pour faire inspectée ses bâtiments ;

2015-04-083

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche d'une firme afin que des vérifications soient effectuées et ce en vue de s'assurer avec une preuve documentaire que le bâtiment de l'Église respecte à tout égard les nouvelles dispositions réglementaires concernant la gestion sécuritaire de l'amiante.

19. COMITÉ DES LOISIRS – Fête nationale des Québécois

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs organise les festivités entourant la Fête nationale des Québécois, qui aura lieu le 23 et 24 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT que l'organisation de cette Fête nécessite la réservation d'un chapiteau ainsi que des chaises et tables ;

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs avec l'approbation du conseil municipal a procédé à la signature d'un contrat avec la compagnie Chapiteaux Centre du Québec Inc ;

CONSIDÉRANT qu'un dépôt de 1 000 \$ doit être effectué afin de valider la réservation des biens décrits précédemment ;

2015-04-084

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de verser la somme de 1 000 \$ à titre d'acompte à la compagnie Chapiteaux Centre du Québec Inc. et ce afin de procéder à la réservation du chapiteau ainsi que des chaises et tables nécessaire à l'organisation de la Fête Nationale des Québécois.

Afin de donner application à cette résolution des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention- Comité Loisirs » 02 701 92 990

20. ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 2015-03-035- TERRAIN DE JEUX-Octroi de contrat et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT l'offre déposée par le Comité des Loisirs de St-François du Lac soit pour planifier, organiser et coordonner un terrain de jeux pour l'été 2015 ;

CONSIDÉRANT que l'offre proposée tenait compte de la participation de la Municipalité de Pierreville, la Communauté d'Odanak ainsi que la Municipalité de St-François du Lac ;

CONSIDÉRANT que cette offre était conditionnelle à ce que la Communauté d'Odanak accepte cette proposition par l'adoption d'une résolution.

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Odanak a décidé d'organiser son propre camp de jour et ainsi de refuser la proposition effectuée par le Comité des Loisirs de St-François du Lac ;

EN CONSÉQUENCE,

2015-04-085

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'annuler la résolution 2015-03-035 puisque la Communauté d'Odanak a refusé l'offre proposée par le Comité des Loisirs de St-François du Lac et ainsi les modalités de l'entente proposée par le Comité des Loisirs de St-François du Lac ne sont plus valide.

21. TERRAIN DE JEUX – Octroi de contrat et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT que nous devons préparer le camp de jour ou se prémunir de l'option terrain de jeux pour la prochaine saison estivale ;

CONSIDÉRANT l'offre déposée par le Comité des Loisirs de St-François du Lac soit pour planifier, organiser et coordonner un terrain de jeux pour l'été 2015 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité à tenter de trouver une solution qui serait plus abordable monétairement aux familles de la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT l'étude et l'analyse du dossier « camp de jour ou terrain de jeux » qui a été effectué ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle offre de service déposée est au montant de 8 500 \$, soit la contribution de la Municipalité qui sera payable ainsi qu'un montant total qui devra être assumé par les parents des municipalités participantes sera au montant de 280,00 \$ par enfant pour l'été et ce payable en deux versements.

2015-04-086

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat au Comité des Loisirs de St-François du Lac, pour planifier, organiser et coordonner un terrain de jeux pour l'été 2015, le tout en conformité avec leur offre déposée en date du 17 mars dernier, au montant de 8 500 \$;

QUE le Comité des Loisirs de St-François du Lac aura la charge du recrutement des animateurs, de la formation de ces derniers, du suivi des activités et la gérance des inscriptions ;

QUE le montant de 8 500\$ sera réparti sur trois (3) versements et établi de la façon suivante :

15 juin 2015	4 250\$
15 juillet 2015	3 400\$
15 août 2015	850\$

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Camp de jour – dépenses » 02 701 53 690

**22. GESTION DES BOUÉES SUR LA RIVIÈRE ST-FRANÇOIS –
Soumission pour l’installation et l’enlèvement des bouées 2015,
2016 et 2017**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville est mandataire en lien avec la gestion des bouées sur la rivière St-François pour la Municipalité de Saint-François du Lac et la Communauté d’Odanak ;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu deux (2) entrepreneurs qui ont été contactés afin de déposer une soumission qui comprend la pose, l’enlèvement, l’entreposage et l’entretien des bouées sur la rivière St-François pour les années 2015, 2016 et 2017 ;

CONSIDÉRANT que les coûts engagés dans la gestion des bouées seront partagés selon le prorata de la population entre la Municipalité de Saint-François du Lac, la Communauté d’Odanak et notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2015-04-087

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’octroyer un contrat de trois (3) ans pour la gestion des bouées à Excavation des Îles Inc. au montant de 32 895 \$ taxes en sus pour les années 2015, 2016 et 2017 ;

QUE ce contrat est conditionnel à ce que la Municipalité de Saint-François du Lac et la Communauté d’Odanak s’engagent à partager les coûts avec notre municipalité.

D’AUTORISER notre directrice générale à signer pour et aux noms des trois communautés, l’entente entre les parties.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention bouées » 02 701 41 990

23. GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – Autorisation de passage

CONSIDÉRANT la demande reçue le 18 mars dernier pour un droit de passage dans notre municipalité, le 14 juin prochain, entre 5h30 et 7h30, pour le Grand défi Pierre Lavoie ;

CONSIDÉRANT que 1 000 cyclistes aguerris passeront sur la route 132, à une vitesse de \pm 26 km/h et mobilisant en plus, pas moins de 400 personnes soit des bénévoles, des intervenants et des partenaires;

CONSIDÉRANT que l’organisation travaille en étroite collaboration avec le ministère des Transports ainsi que la Sûreté du Québec ;

2015-04-088

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le droit de passage dans notre municipalité pour le Grand défi Pierre Lavoie ;

DE DEMANDER à nos citoyens d'être patient et d'encourager le convoi lors de son passage sur notre territoire.

24. AUTORISATION DE PASSAGE POUR LE MARATHON

CONSIDÉRANT la demande reçue pour le passage du marathon du 31 mai 2015 dans notre municipalité ;

CONSIDÉRANT que le 1^{er} groupe empruntera le trajet suivant soit la rue Desmarais, Poirier, rang de l'Île, rue Principale et finalement se retrouvera au chalet des Loisirs ;

CONSIDÉRANT que le 2^{ème} groupe empruntera le trajet suivant soit la rue Principale, Daneau, Descheneaux ainsi que la 2^{ème} avenue et ce pour terminer le trajet au chalet des Loisirs ;

CONSIDÉRANT que le 3^{ème} groupe empruntera le trajet suivant soit la rue Principale, rang de l'Île et le chenal Tardif (226) pour terminer au chalet des Loisirs ;

EN CONSÉQUENCE,

2015-04-089

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le droit de passage dans notre municipalité pour l'activité du marathon du 31 mai 2015 de 9 hrs à 11:45 hrs et ce en tenant compte de l'acceptation par le MTQ pour la portion de la route 226.

25. VARIA

Aucun point n'ayant été ajouté, nous poursuivons la séance.

26. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 1. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU QUÉBEC** – Lettre pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 ;
- 2. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** – Lettre qui confirme le montant de subvention dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles ;
- 3. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DIRECTION DE LA MAURICIE-CENTRE DU QUÉBEC** Lettre qui confirme les travaux d'asphaltage sur la route 132 en 2015, l'asphaltage sera réalisé entre la route 226 et la rue Awassos sur 0,5 km ;
- 4. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS- SAINT-FRANÇOIS** – Dépôt du rapport financier 2014 ;
- 5. RÉGIE DES GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS ST FRANÇOIS** – Procès- verbaux du 23 février 2015 et du 23 mars 2015, rapports de février 2015 (site d'enfouissement et centre de recyclage) ;

27. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Denise Descôteaux, Mélanie Provencher et Julie Gagnon, messieurs Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 :37 et se termine à 21 :25.

29. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-04-090

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 :25.

André Descôteaux, maire

Lyne Boisvert, directrice générale